

Mali : la fin de l'Accord d'Alger, ou l'importance de l'appropriation nationale d'un processus de paix par Bertrand Ollivier – Février 2024

Le 13 décembre 2023, la MINUSMA achevait sa mission au Mali plus de dix ans après son déploiement. Si les revirements géopolitiques survenus depuis août 2020 ont précipité la demande de retrait des autorités de transition, force est de constater que la mission onusienne n'a pas été en mesure de remplir l'objectif prioritaire de son mandat depuis 2015, à savoir faciliter la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation (APR) issu du processus d'Alger¹. Ainsi, quelques jours après le départ de la mission, et dans un souci de cohérence à mettre au crédit des autorités maliennes, le gouvernement dénonçait l'APR le 25 janvier 2024 pour lui substituer un « dialogue inter-malien pour la paix et la réconciliation nationale ».

L'enchaînement de ces deux événements a mis à jour un vice caché de ce que fut le processus de paix au Mali, à savoir une dépendance avérée entre l'appui procuré par la MINUSMA au processus de paix et le maintien en vie quasi-artificiel de l'APR par ses signataires. La principale raison de ce constat relève du manque d'appropriation nationale de l'APR par les parties signataires. Depuis sa signature, chacune des parties estimaient réciproquement avoir été contrainte par la communauté internationale de signer cet accord. Aucun des gouvernements maliens successifs, premier responsable de la mise en œuvre de l'APR, n'avait organisé de campagne de sensibilisation autour de l'APR. Aucun atelier national de présentation des réformes ne fut tenu, aucun débat parlementaire ne fut organisé et la presse n'a jamais été appelée à expliquer les raisons d'être de l'APR bien au contraire. Cette mission essentielle de sensibilisation avait été déléguée aux partenaires étrangers, dont la médiation internationale en charge du suivi politique de la mise en œuvre de l'APR et la MINUSMA en charge de l'appui technique et logistique. Ce manque d'appropriation nationale du processus de paix avait été dénoncé à plusieurs reprises dans les rapports annuels de l'Observateur indépendant.

D'un accord mal né, dès 2019 la partie gouvernementale avait lancé un appel à une « relecture intelligente de l'Accord » sans qu'aucun consensus ne soit trouvé avec les autres parties signataires, en particulier la Coordination des Mouvements de l'Azawad. Dès lors, de nombreux éléments laissaient entrevoir des divergences politiques qui fragilisaient profondément les chances de succès de l'APR. Mais pour maintenir le niveau d'engagement de la MINUSMA qui était apporté dans le cadre de l'appui au processus de paix - organisation des vols quotidiens entre le nord-sud pour des individus associés aux parties signataires et les partenaires étrangers, financement de projets (infrastructures, activités), mise en œuvre du processus de DDR - les parties continuaient de renouveler, de façon presque mécanique, leur attachement à la mise en œuvre de l'APR.

L'annonce du départ de la MINUSMA le 30 juin 2023 a signifié la fin de cet engagement au profit des parties, et en conséquence, dès le mois d'août 2023 le cessez-le-feu était rompu, ouvrant définitivement la voie à la dénonciation de l'APR. Dès lors, la question que pose cet échec est la suivante : à défaut d'appropriation nationale, un accord de paix peut-il reposer sur des garanties promises par la communauté internationale?

L'implication des Nations unies dans un processus de paix suscite d'immenses aspirations - souvent antagoniques - auprès des parties au conflit. Au Mali, les gouvernements successifs ont vu dans la

¹ L'Accord pour la Paix issu du processus d'Alger a été signé en mai et juin 2015 par trois parties signataires : les groupes armés Touaregs ayant fait sécession du Mali en 2012, les groupes armés Touaregs loyalistes et le gouvernement du Mali. Il fait suite à l'accord préliminaire qui avait été signé à Ouagadougou en 2013.

multiplication des partenaires étrangers qui sont arrivés dans le giron de la MINUSMA – EUTM, Barkhane, Takuba, G5 Sahel - une solution à la menace terroriste qui gangrénait le pays. Mais l’ambiguïté entretenue par les autorités sur la qualification des groupes armés signataires du processus de paix, l’incompréhension – réelle ou feinte - autour des mandats respectifs de ces différentes opérations et l’extension continue des attaques terroristes furent une source permanente de contestation de la présence étrangère qui sont venus s’ajouter au manque de popularité du processus de paix, principal objet du déploiement de la MINUSMA.. Dès lors, les soubassements de la crise entre la MINUSMA et les autorités maliennes étaient posés depuis longtemps.

Du côté des groupes armés rebelles, l’implication des Nations unies, initialement perçue comme une garantie déterminante, a suscité l’espoir d’une forme de reconnaissance de revendications politiques portées par les populations nomades du Nord Mali. La forte présence de la MINUSMA dans les villes du Nord pendant dix ans, dans des zones où l’État n’avait qu’une empreinte extrêmement réduite, a donné aux populations locales le sentiment particulier d’une tutelle de l’ONU sur ces zones qui, de facto, se sont davantage autonomisées de l’État malien. Néanmoins, après la dénonciation unilatérale de l’APR par le Mali, les ex-groupes signataires n’ont pu que constater l’impuissance des Nations unies et de la communauté internationale à honorer leur engagement en qualité de garant de la mise en œuvre de l’APR. L’absence de toute forme de soutien à leur cause par les anciens partenaires du processus de paix grève désormais un peu plus le crédit des Nations unies à pouvoir gérer ce type de conflit à l’avenir.

Enfin, le paradoxe frappant issu du manque de sensibilisation sur les enjeux de l’APR par la partie gouvernementale et, à l’inverse, d’une communication exacerbée en faveur de l’application de l’APR par la MINUSMA et les partenaires étrangers, a donné à l’opinion publique malienne le sentiment d’une dépossession nationale du règlement de cette crise, y voyant même parfois un accord imposé de l’extérieur et portant atteinte à la souveraineté du Mali.

Malheureusement, dix ans d’une présence massive et visible de la MINUSMA n’auront fait qu’amplifier ces trois dynamiques. Seul le critère de l’appropriation nationale d’un processus de paix, menée de front par l’ensemble des parties, peut garantir un alignement des attentes vis-à-vis de l’engagement de la communauté internationale. À défaut, la perception du rôle des Nations unies ne pourra être qu’altérée, faire l’objet de désinformation et, *in fine* accroître les lignes de fracture qui sont aux racines d’un processus de paix. Un critère dont l’importance a été rappelé dans la publication de l’Observatoire du maintien de la paix « [Les Opérations de paix et la primauté des solutions politiques aux conflits](#) ».

[Bertrand Ollivier](#) est chercheur affilié au Centre Thucydide de l’Université Paris II Panthéon-Assas. Depuis 2018, Il a travaillé en qualité d’analyste pour la MINUSMA et de chercheur pour le bureau régional d’Afrique de l’Ouest de l’ONUDC. En 2021, il a intégré l’Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix en tant que jeune chercheur associé sur les évolutions contemporaines du maintien de la paix. Ses recherches portent sur les dynamiques politiques et sociales au Sahel.